

École de criminologie  
Université de Montréal

Hiver 2025

**Plan de cours**

SIP2080 Sécurité privée  
8 janvier au 16 avril 2025  
Mercredi 15h30 à 18h30

**Cours présentiel**

Lili-Ann Mitchell

[lili-ann.mitchell@umontreal.ca](mailto:lili-ann.mitchell@umontreal.ca)

Disponibilité : sur rendez-vous

## Descripteur du cours

Le cadre normatif régit les activités sécuritaires publiques et privées, les intérêts et les valeurs de l'individu protégé par ce cadre, les acteurs et les instances appliquant le cadre normatif, et les sanctions prévues pour en réprimer la violation. Cours obligatoire offert au BAC Sécurité et études policières.

## Objectifs du cours

L'étudiant sera en mesure de poser une réflexion quant à la place de la sécurité privée au Québec et des enjeux s'y rattachant.

### Objectifs spécifiques :

- Comprendre les origines de la sécurité privée
- Connaître la législation entourant la sécurité privée
- Réaliser la place et le rôle de la sécurité privée dans le contexte de notre société
- Saisir les enjeux et les joueurs clés en sécurité privée
- Apprendre sur le fonctionnement des départements de sécurité privée
- Établir les éléments clés formant un programme de sécurité privée
- Se rendre compte de l'actualité entourant la sécurité privée dans nos vies quotidiennes
- Avoir une connaissance des organismes de sécurité privée (BSP, ASIS, etc.)
- Assister à des conférences d'experts qui oeuvrent dans le domaine

## Contenu

---

- Histoire de la sécurité privée
- Loi sur la sécurité privée
- Le marché de la sécurité privée
- Les besoins en sécurité privée
- Les relations entre l'industrie de la sécurité privée et la police
- La sécurité des pertes
- La sécurité dans les entreprises
  - Enquêtes en sécurité privée
  - Renseignement et loi sur la protection de l'information
  - Mise en place de la sécurité privée (gouvernance, programmes, indicateurs de performance, etc.)
  - Sécurité des personnes
  - Sécurité physique
  - Sécurité de l'information / Cyber sécurité
- Discussions sur l'actualité entourant la sécurité privée (veille médiatique)

## Approche pédagogique

- Exposés magistraux
- Conférenciers ou vidéos de conférenciers
- Études de cas
- Discussions sur l'actualité (capsule sécurité)
- Ateliers de lectures
- Travail en équipe
- Exposé oral
- Examen

## Modalités d'évaluation des apprentissages

### Outils d'évaluation

---

Capsule sécurité privée 5%

---

Partager un texte, une nouvelle d'actualité, une opinion sur un sujet, résumé d'un texte, soulever une question avec la classe pour environ 5 minutes. Le but est de se garder connecté sur l'actualité et être capable d'exposer notre point de vue. Il y aura une limite de 4 étudiants par cours. **Inscrire votre choix dans le fichier de capsule sécurité dans Studium.**

**Travail de session** **30%**

Rédaction d'un texte réflexif visant un concept de sécurité privée. Explication dans le temps, impact sur la société, analyse du phénomène, approche proposée pour améliorer la situation. Il s'agit d'une prise de conscience des diverses dimensions de votre identité professionnelle face à vos savoirs.

Le travail s'effectuera en équipe de minimum 4 et maximum 6 étudiants afin de développer la notion de collaboration. Minimum 13 pages et Maximum de 15 pages interligne 1.5 (excluant la page couverture et la bibliographie). Au-delà de 15 pages il y aura pénalité.

**Remise du sujet et membres de l'équipe le 22 janvier 2025** dans le fichier travail de session sur Studium. Veuillez consulter l'annexe : **Consignes pour le travail de session et exposé oral** pour des informations additionnelles.

**Exposé Oral** **15%**

Explication de votre travail de session et du concept de sécurité privée en groupe. Tous les membres de l'équipe doivent s'impliquer et nous présenter le projet. Un refus de présenter sera pénalisé. Durée de la présentation entre 10 et 15 minutes. Un support visuel de présentation est obligatoire.

Veuillez consulter l'annexe : **Consignes pour le travail de session et exposé oral** pour des informations additionnelles.

**Examen final** **50%**

Un examen final en deux parties. **La section 1** (30%): choix multiples sur les éléments théoriques vus en classe ainsi que le contenu des présentations des conférenciers. **La section 2** (20%): inclura des questions de développements sur vos acquis concernant les concepts de sécurité privée incluant les lectures, les exposés oraux et les éléments abordés par les conférenciers.

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Travail de session (remise du sujet et équipe)	N/A	22 janvier 2025
2. Capsule sécurité	5%	Une fois dans la session
2. Travail de session	30 %	11 mars 2025

3. Exposé oral	15 %	12, 19 et 26 mars 2025
4. Examen final	50 %	16 avril 2025

### Barème de notation

Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

### Déroulement du cours

*\*Tous les cours se déroulent en présence, sauf indication contraire. Veuillez noter que le déroulement des cours peut changer en cours de session. Le plan de cours est sujet à adaptation et modification selon la disponibilité des conférenciers.*

### Liste des cours

Cours	Date	Titre	Conférences	Lecture (s)
1	8 janvier	Présentation du plan de cours + consignes travail de session et exposé oral / histoire de la sécurité privée	non applicable	1) Mulone, M., 2013, La sécurité privée au Canada, un avenir en pointillés, Sécurité et Stratégie, 13, 37-50.  2) Québec, 2022, Loi sur la sécurité privée, L.R.Q., chapitre S-3.5.

2	15 janvier	Définir la sécurité privée + législation + Marché de la sécurité privée	non applicable	<p>3) Shearing C. &amp; Stenning P., 1987, Du panoptique à Disneyworld : Permanence et évolution de la discipline, Actes, 60, 27-34.</p> <p>4) Mulone, M., 2013 Les directeurs de sécurité en entreprise et la consommation de la sécurité, Criminologie, 46, 2, 149-170.</p>
3	22 janvier	Besoins en sécurité privée + Atelier de lecture + remise choix sujet et membres d'équipe	non applicable	<p>5) Le recours aux services de sécurité privés pour assurer le maintien de l'ordre, Ruth Montgomery/Curt Taylor Griffiths, 2015, Sécurité publique Canada</p> <p>6) Kempa M. A., Stenning P. &amp; Wood J., 2004, Policing Communal Spaces : A reconfiguration of the 'Mass Private Property' hypothesis, The British Journal of Criminology, 44, 4, 562-581.</p>
4	29 janvier	Les relations entre l'industrie de la sécurité privée et la police + Étude cas: Sécurité à la Société de transport de Montréal	<b>Étude cas:</b> Sécurité à la Société de transport de Montréal, Zakaria Hajji, Inspecteur-chef, division de la sûreté corporative et sécurité incendie	<p>7) Vindevogel F., 2004, Les municipalités favorisent-elles l'émergence de polices privées?, Déviance et Société, vol. 28, n°4, 507-532.</p> <p>8) Gans J., 2000, Privately paid public policing: Law and practice, Policing and Society, vol. 10, n°2, 183-206</p>

5	5 février	Sécurité d'entreprise (partie 1) + Étude de cas: Sécurité chez les commerces aux détails + Questions pour le travail et exposés	<b>Étude de cas:</b> Sécurité chez les commerces aux détails, Angelo M. Marino, Responsable de la protection des actifs, des opérations et de la sécurité chez Rona	9) Dupont B., 2007, La gouvernance de la sécurité, in Cusson M., Dupont B., Lemieux F. (eds.), Traité de sécurité intérieure, Montréal, Hurtubise, 67-80.
6	12 février	Sécurité d'entreprise (partie 2) + Sécurité physique et technologie	<b>Conférence 1:</b> Évolution de la technologie en sécurité physique, Denis Bourget, VP comptes principaux Idemia et Président du chapitre de ASIS Québec  <b>Conférence 2:</b> Les enjeux/avantages de la technologie en sécurité physique, Mark Folmer, President Rad Security	non applicable
7	19 février	Sécurité de l'information et enquête en sécurité privée	<b>Conférence 1:</b> Enquêtes financières, Odile Simard, Enquêteur Autorité des marchés financiers  <b>Conférence 2:</b> Les vecteurs d'attaque - Cyber sécurité et IA, Élodie Meyer, Associée et avocate Ceiba Law	10) Chesterman S., 2008, 'We can't spy... if we can't buy!': The privatization of intelligence and the limits of outsourcing 'inherently governmental functions', European Journal of International Law, 19, 5, 1055-1074.
8	26 février	Sécurité de l'information et le renseignement en sécurité privée + Rôle de l'agent de sécurité + COS	<b>Étude de cas:</b> Sécurité à l'université de Montréal, Simon Potvin, chef de la sécurité. Visite du COS à confirmer.	11) DCAF - Le centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, "Les services de renseignement", Série de documents d'information sur la RSS (Genève : DCAF, 2017)
9	5 mars	Semaine de relâche		

10	12 mars	Travail d'équipe - Exposés oraux	<b>Tous les travaux pour tous les groupes doivent être déposés pour le 11 mars 11h59 pm.</b>  groupe 1 (5 groupes x 20 minutes)	Atelier de lecture à déterminer
11	19 mars	Travail d'équipe - Exposés oraux	groupe 2 (5 groupes x 20 minutes)	Atelier de lecture à déterminer
12	26 mars	Travail d'équipe - Exposés oraux	groupe 3 (5 groupes x 20 minutes)	Atelier de lecture à déterminer
13	2 avril	Sécurité des personnes + Sécurité privée à l'international (VPSHR).	Autre matière non couverte, conférencier horaire modifié, exposés oraux reportés.	12) Omeje K., 2006, Petrobusiness and security threat in the Niger Delta, Nigeria, Current Sociology, 54, 3, 477-499.
14	9 avril	Cours libre pour étude		
15	16 avril	Examen final	Endroit à déterminer	

### Lectures obligatoires et références bibliographiques

1. Mulone, M., 2013, La sécurité privée au Canada, un avenir en pointillés, Sécurité et Stratégie, 13, 37-50.
2. Shearing C. & Stenning P., 1987, Du panoptique à Disneyworld : Permanence et évolution de la discipline, Actes, 60, 27-34.
3. Québec, 2022, Loi sur la sécurité privée, L.R.Q., chapitre S-3.5.
4. Mulone, M., 2013 Les directeurs de sécurité en entreprise et la consommation de la sécurité, Criminologie, 46, 2, 149-170.
5. Le recours aux services de sécurité privés pour assurer le maintien de l'ordre, Ruth Montgomery/Curt Taylor Griffiths, 2015, Sécurité publique Canada
6. Kempa M. A., Stenning P. & Wood J., 2004, Policing Communal Spaces : A reconfiguration of the 'Mass Private Property' hypothesis, The British Journal of Criminology, 44, 4, 562-581.

7. Vindevogel F., 2004, Les municipalités favorisent-elles l'émergence de polices privées?, *Déviante et Société*, vol. 28, n°4, 507-532.
8. Gans J., 2000, Privately paid public policing: Law and practice, *Policing and Society*, vol. 10, n°2, 183-206
9. Dupont B., 2007, La gouvernance de la sécurité, in Cusson M., Dupont B., Lemieux F. (eds.), *Traité de sécurité intérieure*, Montréal, Hurtubise, 67-80.
10. Chesterman S., 2008, 'We can't spy... if we can't buy !' : The privatization of intelligence and the limits of outsourcing 'inherently governmental functions', *European Journal of International Law*, 19, 5, 1055-1074.
11. DCAF – le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, « Les services de renseignement », Série de documents d'information sur la RSS (Genève : DCAF, 2017).
12. Omeje K., 2006, Petrobusiness and security threat in the Niger Delta, Nigeria, *Current Sociology*, 54, 3, 477-499.

## Lectures complémentaires

- Mémoire présenté par l'Association Provinciale de Agences de Sécurité Inc., 15 octobre 2020, réflexion sur la réalité policière au Québec,
- Document du Bureau de la sécurité privée, à l'attention du Comité consultatif sur la réalité policière au Québec. 28 octobre 2020
- Livre vert sur l'organisation policière au Québec, 2019, Bibliothèque et Archives nationales du Québec , ISBN 978-2-550-85634-4
- Le recours aux services de sécurité, ISBN : 978-0-660-03496-6
- L'Art de la sécurité - Les enseignements de l'histoire et de la criminologie, M. Cusson. ISBN : 9782896473243
- Traité de sécurité intérieure, ISBN 9782896473984
- Nouveau traité de Sécurité intérieure et sécurité urbaine, ISBN 9782897813451
- Gérer la sécurité des événements, ISBN 9782764014837
- Terrorisme et anti-terrorisme au Canada, ISBN 978-2-7606-2167-1
- Sphères de surveillance, ISBN 978-2-7606-2266-1
- Le droit de la biométrie au Québec sécurité et vie privée, ISBN 9782897301408

## Renseignements utiles



Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :  
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

### ***Captation visuelle ou sonore des cours***

---

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

### ***Règlement des études de premier cycle***

---

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :  
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

### ***Révision de l'évaluation (article 9.5)***

---

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole\\_et\\_formulaire\\_de\\_demande\\_de\\_r%C3%A9vision\\_de\\_notes\\_%C3%80\\_EN\\_VOYER.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf)

### ***Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)***

---

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

### ***Justification d'une absence (article 9.9)***

---

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

### ***Plagiat et fraude (article 9.10)***

---

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.